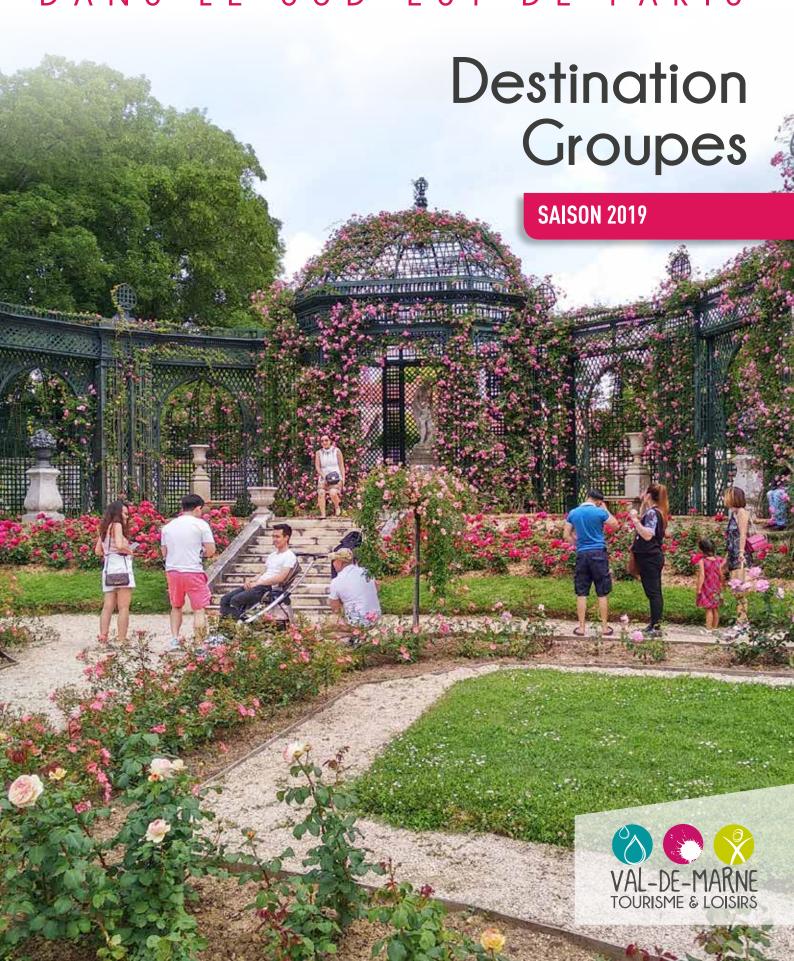
# VOI-CE-MOINE DANS LE SUD-EST DE PARIS

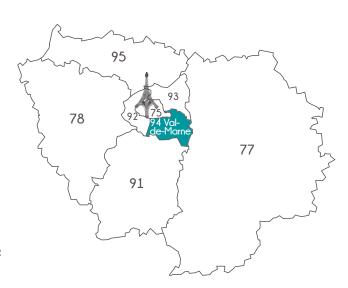


# Bienvenue en Val-de-Marne!

Val-de-Marne Tourisme & Loisirs, spécialiste de la destination, vous propose des circuits pour partir à la découverte des richesses de ce territoire au cœur du Grand Paris.

Naviguer sur la Marne et s'arrêter dans une guinguette, découvrir le château de Vincennes, s'immerger au cœur du marché de Rungis ou de l'aéroport d'Orly sont des sorties incontournables pour ressentir l'atmosphère du territoire.

Mais le Val-de-Marne vous réserve bien d'autres surprises : voyager dans les univers de l'art contemporain ou du street art, pénétrer dans les coulisses des serres d'orchidées, parier à l'hippodrome de Vincennes... autant de promesses de visite inoubliables et de rencontres insolites.



# CONSEILS ET RÉSERVATIONS

Pour vous informer ou préparer votre prochaine sortie en Val-de-Marne, contactez-nous au **01 55 09 30 73** 

Ou par e-mail : resa@tourisme-valdemarne.com www.tourisme-valdemarne.com/groupes

Numéro d'autorisation de commercialisation : IM 094 1000 42
Cette brochure est remise à titre d'informations et ne constitue pas un document contractuel. Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des variations de tarifs et de prestations. Ces modifications éventuelles ne sauraient engager la responsabilité du CDT Val-de-Marne. Toutes les illustrations ou dimensions contenues dans cette brochure, notamment les éléments descriptifs, ne sont à considérer que dans un but d'exemple et ne peuvent en aucun cas constituer un contrat partiel ou total.

Association loi 1901 − Numéro SIRET : 431 750 256 000 31 − garantie financière : APS 30490 € - APE : 7911Z

Photo de couverture : © CDT 94 Alexis Bertrand Conception et réalisation : Les Fées Graphiques

Impression : PériGraphic Édition septembre 2018

Imprimé sur papier issu des forêts gérées durablement

### **TARIFS**

Frais de dossier par groupe : 15 € TTC Les prix, donnés à titre indicatif, sont indiqués en TTC, par personne et sont valables à la date d'édition et susceptibles d'être modifiés, voir page 26 de cette brochure.

# PENSEZ À SOUSCRIRE À L'ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation facultative vous est proposée et est à souscrire à la réservation.

### LES TRANSPORTS ET TRANSFERTS

Les transports et les transferts ne sont pas inclus dans les tarifs et dans les prestations proposés par le Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne. Ces frais sont à la charge du groupe.

### **TOURISME ET HANDICAPS**

En cas de public handicapé, merci de nous le préciser afin que nous vous orientions vers des sites adaptés pour que la sortie réponde pleinement à vos attentes.



L'art contemporain à Vitry-sur-Seine	P.4
Richesses historiques et horticoles, Chevaux trotteurs : de l'entraînement aux courses	P.5
Parcours floral dans le Val-de-Marne, Parcs et jardins dans le Bois de Vincennes	P.6
Patrimoine insolite dans le Val-de-Marne, Entre patrimoine ancien et moderne	P.7
Vincennes : de la Garde Républicaine au Château, Au cœur des entreprises du Val-de-Marne	P.8
Une journée à Sucy-en-Brie, A la découverte des productions bio locales	P.9
Circuit découverte et déjeuner dansant dans une guinguette, Du quartier de Bercy à la BnF	P.10
Croisière boucle de la Marne, Croisière au pays des guinguettes	P.11



# **CULTURE ET PATRIMOINE**

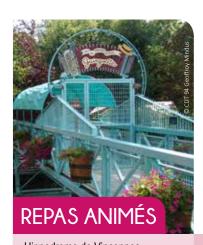
MAC VAL, Musée Fragonard, Musée de la Résistance Nationale,  Musée de Nogent, Ecomusée du Val-de-Bièvre	P.12
Château de Vincennes, Château de Champs-sur-Marne, Château d'Ormesson, Château de Grosbois, Château de Sucy	P.13
Fort de Sucy, Hôtel de Ville de Charenton, Cité Universitaire, Cathédrale de Créteil, Hôpitaux Saint-Maurice	P.14
Diorama de Daguerre, Maison de la Photographie Robert Doisneau, Maison d'art Bernard Anthonioz, Domaine de l'ENVA	P.15

# **BALADES ET NATURE**

Parc Floral, Jardin d'agronomie tropicale, Jardins de l'école du Breuil, Jardin botanique de l'ENVA	P.16
V'île Fertile, Serres d'orchidées, Roseraie du Val-de-Marne, Pépinière départementale	P.17
Balade sur les bords de Marne, Balade dans le quartier des Vignerons, Élevage d'ânesses laitières, Parc zoologique de Paris	P.18
Balade street art à Vitry-sur-Seine, Balade street art à Vincennes, Balade street art dans le 13 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris	P.19

# **TECHNIQUES ET COULISSES**

Aéroport de Paris-Orly, Marché international de Rungis, Garde Républicaine	P.20
Ateliers de la manufacture des Gobelins, Centrale de Géothermie de Villejuif,	
Bibliothèque nationale de France, Centrale EDF de Vitry-Arrighi	P.21



hippodrome de vincennes,	
Repas animé au MIN de Rungis,	
Repas au Huatian Chinagora	P.22
_es guinguettes	P.23



Passeurs de culture, Atelier Brin	
de soie, Marche nordique,	
Vélos hollandais	P.24
Géoroom de l'IGN, Bibliothèque de l'ENVA, Météo France,	
Chocolaterie Janin	P.25



# Nous sommes à votre écoute

Découvrez dans cette brochure la richesse des visites de groupes en Val-de-Marne. Les sites, classés par thème, sont proposés en journée complète de la page 4 à la page 11 et en demi-journée de la page 12 à la page 25.

Pour information, les sorties à la journée s'articulent autour de deux visites et d'un déjeuner complet.

Sur demande, nous pouvons également coupler les visites de votre choix et ajouter des prestations repas (déjeuner ou goûter).

Vous souhaitez une sortie qui n'est pas présente dans la brochure ? Nous sommes à votre disposition pour vous faire des suggestions et vous organiser une sortie surmesure qui correspondra à vos attentes.

Vous pouvez également consulter notre espace groupes sur notre site internet **www.tourisme-valdemarne.com/groupes**. Vous y trouverez notre offre complète de sorties en groupe et vous pourrez nous faire directement votre demande en remplissant un formulaire de devis en ligne.







### 10H30: VISITE DU MAC VAL

Le MAC VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne, permet aux visiteurs d'effectuer une promenade au cœur de l'art d'aujourd'hui. La collection du musée, composée de plus de 2 000 œuvres, vidéos, photographies, sculptures, peintures, propose un panorama de la création en France des années 1950 à nos jours. Elle révèle au fil des accrochages un panorama unique de la création contemporaine française. Les expositions temporaires apportent un regard complémentaire sur la création.

12H: DÉJEUNER DANS LE RESTAURANT DU MAC VAL

### 14H: BALADE STREET ART À VITRY-SUR-SEINE

Venez à la rencontre d'œuvres réalisées par de nombreux artistes locaux et internationaux venus peindre à Vitry-sur-Seine. Cette ville a été pionnière dans l'accueil des artistes de rue et a toujours manifesté sa volonté d'utiliser l'art comme lien entre les populations. Les œuvres sont insérées au cœur de la vie quotidienne d'une population très ouverte et réceptive à cette forme d'art.



# BOISSY-SAINT-LÉGER, MAROLLES-EN-BRIE 20 À 50 PERSONNES DU MARDI AU VENDREDI

### 10H: VISITE DU CHÂTEAU DE GROSBOIS

Pénétrez dans cette demeure historique et parcourez, de salon en salon, plus de quatre siècles d'histoire de France : de Henri IV à nos jours. De la salle à manger Louis XIII à la bibliothèque réalisée pour le second Prince de Wagram, le château offre une succession de salons dont le décor porte la marque de tous les grands styles français. Il comporte notamment un ensemble remarquable de mobiliers d'époque et des tableaux de maîtres que les descendants du maréchal Berthier ont su préserver.

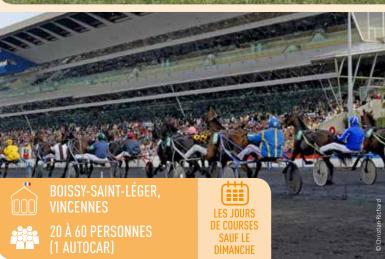
### 12H : DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT À MAROLLES-EN-BRIE

### 14H: VISITE DES SERRES D'ORCHIDÉES

Créée en 1886, l'entreprise Vacherot et Lecoufle est mondialement connue pour avoir mis au point le « clonage » des orchidées à grande échelle dans les années 1960. Cette découverte a largement contribué à donner à Boissy-Saint-Léger le surnom de « Capitale des Orchidées ». L'entreprise s'est spécialisée dans la création et la multiplication de nouvelles orchidées grâce à la richesse génétique de ses quelques 5 000 plantes mères. Parmi elles, deux groupes, les Cattleyas et les Paphiopedilum, ont été classés en l'an 2000 « Collections Nationales ». Une promenade conviviale dans les serres centenaires vous fera voyager sur tous les continents et vous ouvrira les portes d'un monde extraordinaire.

**FIN DES PRESTATIONS: 16H ENVIRON** 





# 10H: VISITE DU CENTRE D'ENTRAINEMENT DE GROSBOIS

Découvrez l'univers des chevaux de course ! En 1962, la Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français acquiert le Domaine de Grosbois et installe un centre d'entraînement moderne de réputation mondiale, réservé aux chevaux trotteurs. Implanté sur 412 hectares de bois, d'étangs, de prés, il comprend 1 350 box, plusieurs pistes, un manège, une maréchalerie, une sellerie, une clinique hippique... et 150 box de passage.

### 12H : VISITE DES ÉCURIES DE L'HIPPODROME DE VINCENNES

Découvrez les coulisses de l'hippodrome de Vincennes ! Après cette visite, la salle des balances, la salle vétérinaire et la carte d'identité d'un cheval n'auront plus de secret pour vous. Sillonner dans les écuries vous permettra également d'y découvrir le harnachement des chevaux, les sulkys, ainsi que les jockeys se préparant pour les courses.

### 12H30 : DÉJEUNER AVEC VUE SUR LES COURSES

Vous serez installé dans l'un des restaurants panoramiques de l'hippodrome pour votre repas spectacle. Les 8 courses de chevaux trotteurs se dérouleront sous vos yeux. Faites monter d'un cran l'adrénaline et laissez-vous tenter par les paris!





### 11H: VISITE DE LA ROSERAIE DU VAL-DE-MARNE

Ce jardin à la française créé par Jules Gravereaux en 1894 fut terminé en 1910. 3 000 variétés et 13 000 pieds de rosiers y sont présentés sous forme buissonnante, grimpante ou arbustive. Qu'il s'agisse d'espèces naturelles, dites botaniques, ou d'espèces cultivées par l'homme, la grande diversité de ces rosiers raconte l'histoire de cette fleur apparue sur terre bien avant l'Homme. Cette collection de roses est à découvrir entre mi-mai et mi-juin pour une pleine floraison.

### 12H15: DÉJEUNER AU RESTAURANT DE LA ROSERAIE

### 14H30 : VISITE DE LA PÉPINIERE DÉPARTEMENTALE

Créée en 1973, la pépinière départementale du Val-de-Marne est une réserve de plus de huit hectares où poussent près de 10 000 arbres et arbustes qui sont destinés aux parcs et aux routes départementales. On y travaille aussi à la conservation des collections végétales (rosiers et lilas). La pépinière joue un rôle de centrale d'achat pour les végétaux des espaces verts départementaux.

**FIN DES PRESTATIONS: 16H30 ENVIRON** 





### 10H: VISITE DU PARC FLORAL

A l'origine, le Parc Floral a été créé pour accueillir des floralies internationales. Désormais, le Parc Floral est l'un des quatre sites qui constituent le jardin botanique de la ville de Paris. Entre lac, chênaie et pinède, vous découvrirez une faune et une flore riche et diversifiée.

### 12H : DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT DE VINCENNES

### 14H : VISITE DU JARDIN DE L'ÉCOLE DU BREUIL

L'école du Breuil est une création du Second Empire : Napoléon III souhaitait des jardiniers compétents pour travailler dans les nouveaux jardins de Paris. A l'origine, l'école se trouvait près de la Porte Dorée. Plus tard, l'école fût chassée de son site initial par les travaux de l'exposition coloniale de 1931 et trouva refuge dans le bois de Vincennes. Venez découvrir le jardin classique et sa roseraie, le jardin paysager et ses grands arbres, le jardin alpin, le jardin des plantes annuelles et l'orangerie...





# 10H: BALADE HISTORIQUE AU SEIN DES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE

L'ancien hôpital psychiatrique Esquirol, dit « asile de Charenton », est un monument historique datant du XVII<sup>ème</sup> siècle. Celui-ci a fusionné en 2011 avec son voisin, l'Asile Impérial fondé par Napoléon III, pour devenir une entité nommée « Les Hôpitaux de Saint-Maurice ». Après un bref rappel des éléments qui lient, depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, la convalescence et la folie à Charenton et à Saint-Maurice, différentes entités qui composent « les Hôpitaux de Saint Maurice » seront présentées. Puis la balade prendra comme angle d'approche, les personnages célèbres inscrits dans l'histoire des hôpitaux : Sade, l'impératrice Eugènie, André Gill ou encore Verlaine, pour ne citer qu'eux...

### 12H30 : DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT DE MAISONS-ALFORT

### 14H30: VISITE DU MUSÉE FRAGONARD

Situé dans le parc de la prestigieuse École Nationale Vétérinaire d'Alfort, ce cabinet de curiosités présente une collection unique consacrée aux animaux domestiques : squelettes, moulages, anomalies de la nature (cyclopes, sirènes, veaux à deux têtes) ainsi que les célèbres « Ecorchés » d'Honoré Fragonard (1732-1799) qui justifient à eux seuls une visite du musée.

**FIN DES PRESTATIONS: 16H ENVIRON** 





### 10H: VISITE DU DOMAINE DE L'ENVA

Découvrez l'histoire de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort à travers son parc, ses bâtiments, ses statues et certains de ses équipements spécifiques. Cette visite vous fera parcourir l'évolution du site depuis sa fondation en 1766.

### 12H : DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT DE MAISONS-ALFORT

### 14H30 : VISITE DE LA CATHÉDRALE DE CRÉTEIL

Depuis 2012, la cathédrale de Créteil connait un nouveau souffle, suite à un grand chantier qui s'est terminé en 2015, elle est aujourd'hui plus visible, plus vaste et plus accueillante. Conservant le plan d'origine au sol, une coque en bois de 25 mètres de haut a permis de créer une mezzanine, doublant ainsi la capacité d'accueil passant de 600 à 1 100 personnes. Les travaux effectués inscrivent résolument la cathédrale dans le patrimoine du XXIème siècle grâce à son architecture contemporaine à la forme élégante et symbolique.



# VINCENNES 20 À 25 PERSONNES\* 20 À 50 PERSONNES\*\*

### 10H : VISITE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Cette visite guidée vous propose une immersion au sein du quartier Carnot de la Garde républicaine situé près du Château de Vincennes. Ce lieu abrite deux des trois escadrons de marche du dernier régiment de cavalerie de l'armée française. Votre guide retracera l'histoire de ce quartier : construit en 1892, il s'inscrit au cœur d'une garnison militaire autrefois très importante aux portes de Paris. Il accueille alors successivement l'Artillerie, les Chasseurs, le Génie, le Train des équipages militaires... Au programme : visite d'un manège, traversée d'une des écuries où est hébergée une trentaine de chevaux parmi les 200 du quartier et découverte de la forge à charbon, dont les maréchaux ferrants sont les derniers à perpétuer la tradition d'un savoir-faire artisanal.

### 12H: DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT DE VINCENNES

### 14H30 : VISITE DU CHÂTEAU DE VINCENNES

Construit du XIV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle, le Château de Vincennes demeure le seul témoignage d'une résidence royale médiévale conservée jusqu'à nos jours. Cette visite vous fera découvrir la Sainte-Chapelle ainsi que le donjon, plus haute fortification médiévale d'Europe subsistant de nos jours (52 m). Ce moment sera un véritable plongeon dans l'histoire à l'époque de Charles V ainsi que dans la vie carcérale du donjon et de ses célèbres prisonniers (le Marquis de Sade, Mirabeau, Diderot...).

**FIN DES PRESTATIONS: 16H ENVIRON** 





### 10H: VISITE D'UNE CENTRALE EDF

Dans les années 2000, le mix énergétique d'EDF implique un développement accéléré des turbines à combustion. Lors d'une conférence d'une demi-heure, vous vous familiariserez avec les différents moyens de production d'électricité d'EDF et vous aborderez la place du thermique dans le mix de production électrique. Ensuite, en compagnie de votre guide vous partirez à la découverte du site et notamment du hall turbine. (Ce site ne perçoit pas d'argent pour cette visite).

### 12H30 : DEJEUNER DANS UN RESTAURANT DE VITRY-SUR-SEINE

### 14H30: VISITE D'UNE CENTRALE DE GEOTHERMIE

Découvrez le fonctionnement d'une centrale de géothermie ! Le sous-sol francilien alimente en chauffage et en eau chaude de nombreux équipements publics, logements sociaux, copropriétés et entreprises. La nouvelle centrale de géothermie de Villejuif renforce le réseau de chaleur intercommunal de Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif, qui dessert désormais l'équivalent de 28 000 logements. Cette visite commentée vous présentera le principe de la géothermie puis vous découvrirez les installations sur place.





### 10H: VISITE DU CHÂTEAU DE SUCY-EN-BRIE

Construit au XVII<sup>ème</sup> siècle par les artistes qui ont façonné Vaux-le-Vicomte et Versailles, le château de Sucy offre des merveilles de peintures et de sculptures dans un écrin de pierre. Aujourd'hui Monument Historique dont la restauration a permis de retrouver l'architecture d'origine, ce fleuron de l'architecture classique, construit par François Le Vau et décoré par l'école de Le Brun, vous accueille pour découvrir sa riche histoire.

12H30 : DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT DE SUCY-EN-BRIE

### 14H30: VISITE DU FORT DE SUCY-EN-BRIE

Cet édifice militaire du XIX<sup>éme</sup> siècle nous est parvenu en parfait état, avec ses éléments d'origine. Construit à partir de 1879 pour renforcer la protection de Paris après le siège de 1870, le Fort n'a jamais combattu durant les deux guerres mondiales. Son bâtiment d'entrée exceptionnel, ses casemates dans le fossé ou encore ses plateformes de tir gardent toute la grandeur de son époque.

**FIN DES PRESTATIONS: 16H ENVIRON** 





### 10H: VISITE DE V'ILE FERTILE

Procédés de culture s'inspirant des pratiques des maraîchers parisiens du XIXème siècle, techniques de maraîchage biointensif, compost à partir des déchets organiques des environs... V'île Fertile est une micro-ferme maraîchère associative valorisant les déchets organiques urbains. Sur une parcelle de 1100 m², la ferme compte 600 m² cultivés, une serre de 160 m² et une cabane à outils de 180 m². Venez découvrir cet environnement unique et dépaysant dans le Bois de Vincennes.

12H30 : DÉJEUNER DANS UN RESTAURANT DE VINCENNES

### 14H30 : VISITE D'UN ÉLEVAGE D'ÂNESSES LAITIÈRES

Au cœur de l'Espace naturel départemental de la Plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne, découvrez la visite passionnante de cette exploitation agricole d'ânesses laitières qui met le bien-être de l'animal au centre de ses préoccupations. Vous aborderez les techniques, les pratiques, les principes et les valeurs de l'agriculture biologique. Durant la visite, une dégustation du fameux lait d'ânesses sera proposée et vous aurez la possibilité d'acheter des produits cosmétiques biologiques fabriqués sur place.





### 9H30 : DÉCOUVERTE DU VAL-DE-MARNE EN AUTOCAR

De Vitry-sur-Seine à Vincennes, en passant par Joinville-le-Pont et Nogent-sur-Marne, bien installé dans votre autocar, laissez-vous conter les anecdotes et les histoires de ce département.

Vous apprendrez que Vitry s'appelait jadis Vitry-aux-Arbres et que, renouant avec ses origines, elle accueille aujourd'hui encore des exploitations agricoles et le plus grand parc du département, que Joinville-le-Pont était l'une des capitales du cinéma et bien plus encore...

### 12H30 : DÉJEUNER DANSANT DANS UNE GUINGUETTE

Pour cette journée, vous avez le choix entre les trois guinguettes que nous proposons.

Vous trouverez un descriptif de chaque guinguette à la page 22 de cette brochure.

### **FIN DES PRESTATIONS: 17H ENVIRON**

Attention, pour la guinguette « Chez Gégène » : 56 € par personne, du mercredi au dimanche.





### 10H: VISITE DE LA BNF

Le parcours « découverte » du site François-Mitterrand de la BnF vous présentera l'histoire de ce lieu.

Des salles de lecture aux globes de Louis XIV, vous comprendrez l'organisation et vous découvrirez les collections de ce bâtiment emblématique de l'architecture contemporaine à Paris.

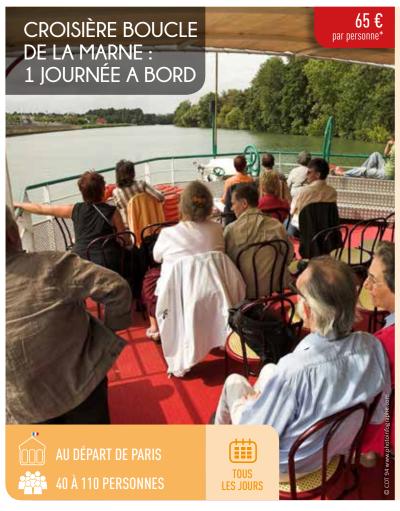
12H30 : DÉJEUNER

### 14H30 : DÉCOUVERTE DES QUARTIERS DE LA BNF ET DE BERCY A PIED OU EN AUTOCAR

Ce circuit guidé vous fera découvrir l'évolution de ces deux quartiers: celui de Bercy sur la rive droite (12ème arrondissement) et celui de la Bibliothèque nationale de France sur la rive gauche (13ème arrondissement).

Ces quartiers s'ouvrent de plus en plus vers la banlieue, rendant explicites les projets de rééquilibrage vers l'Est de la Capitale et de la métropole du Grand Paris.

Les architectes, les urbanistes et les paysagistes les plus reconnus des dernières décennies participent au façonnage de ces anciennes friches industrielles, changeant le visage de Paris.



Cette croisière débute au pied du musée d'Orsay.

Vous naviguez sur la Seine et vous contemplez le Jardin des Tuileries, le Louvre, la passerelle des Arts, l'île de la Cité, Notre Dame, les magnifiques hôtels particuliers de l'île Saint-Louis et la Bibliothèque nationale de France.

Au confluent de la Seine et de la Marne, juste après l'hôtel restaurant Huatian Chinagora, vous franchissez l'écluse de Saint Maurice et vous vous retrouvez en pleine nature.

Après avoir traversé l'écluse de Créteil, admirez la faune et la flore diversifiée, les très belles demeures et les guinguettes des boucles de la Marne.

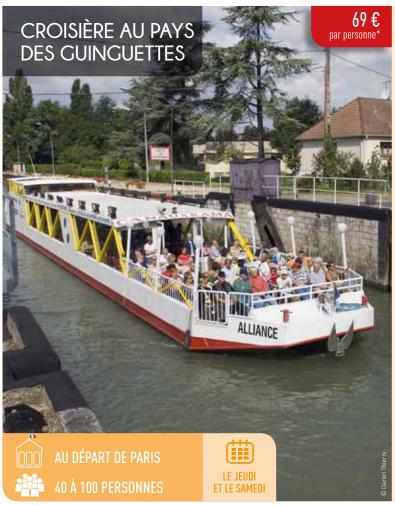
10H15 : Rendez-vous au pied du musée d'Orsay

10H30 : Départ en navigation12H : Déjeuner en navigation

16H: Retour au pied du Musée d'Orsay

**FIN DES PRESTATIONS: 16H ENVIRON** 

\*prix en vigueur en 2018, sous réserve de modification



Le départ a lieu au port de l'Arsenal, proche de la place de la Bastille.

Le bateau passe l'écluse de la Bastille avec un point de vue sur Notre-Dame-de-Paris, puis vous longez Bercy et la Bibliothèque nationale de France.

Au confluent de la Seine et de la Marne, l'hôtel restaurant Huatian Chinagora marque la limite du paysage urbain.

Le bateau remonte la rivière en passant l'écluse de Saint-Maurice et vous entrez « au pays des guinguettes ».

Le bateau accoste pour le déjeuner à la guinguette « Chez Gégène ».

L'après-midi, le retour à Paris se fait dans une ambiance « musette » animée par un accordéoniste.

Durant la croisière : commentaires, anecdotes et danse...

9H : Début de la croisière au Port de l'Arsenal à Paris

12H30 : Déjeuner Chez Gégène

14H30 : Retour au port de l'Arsenal à Paris en bateau avec animation musicale à bord.

**FIN DES PRESTATIONS: 17H ENVIRON** 

\*prix en vigueur en 2018, sous réserve de modification

# **CULTURE ET PATRIMOINE**



Le MAC VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne, permet aux visiteurs d'effectuer une promenade au cœur de l'art d'aujourd'hui. La collection du musée, composée de plus de 2 000 œuvres, vidéos, photographies, sculptures, peintures, propose un panorama de la création en France des années 1950 à nos jours.

Elle révèle au fil des accrochages un panorama unique de la création contemporaine française. Les expositions temporaires apportent un regard complémentaire sur la création.



Situé dans le parc de la prestigieuse École Nationale Vétérinaire d'Alfort, ce cabinet de curiosités présente une collection unique consacrée aux animaux domestiques : squelettes, moulages, anomalies de la nature (cyclopes, sirènes, veaux à deux têtes) ainsi que les célèbres « Ecorchés » d'Honoré Fragonard (1732-1799) qui justifient à eux seuls une visite du musée.



Le musée de la Résistance nationale présente l'histoire de la Résistance française, des origines à la Libération. La scénographie organisée de manière chrono-thématique, permet, grâce à des photos, des tracts, de nombreux objets et effets personnels de résistants, de comprendre les débuts de la Résistance, son unification, sa contribution à la libération du territoire et à la définition de la France d'après-guerre.



Créé en 1962, le musée municipal de Nogent-sur-Marne a pour vocation de conserver et de promouvoir la mémoire des Boucles de la Marne. Ses collections font la part belle aux loisirs des citadins sur les bords de Marne. Au travers des guinguettes et des loisirs nautiques à la Belle Epoque, c'est la naissance des loisirs de masse qui est présentée. Découvrez ici les paysages, les ouvrages d'art, l'architecture et l'histoire des bords de Marne. Du 16 septembre 2018 au 29 mai 2019, une exposition est dédiée au peintre Ferdinand Gueldry. L'un des sujets de prédilection du peintre concerne notamment les bords de Marne et le canotage.



L'écomusée du Val de Bièvre s'intéresse aux thèmes qui concernent les populations locales et la façon dont elles vivent sur le territoire (l'urbanisation, le travail, la télévision, la prison, le don, l'immigration, les gens du voyage, la condition féminine, les objets et leur mémoire. Toutes les expositions abordent des sujets propres au territoire ou à ses habitants, tout en présentant le contexte national. Les expositions temporaires permettent à la population de s'impliquer non seulement comme visiteur mais aussi comme témoin ou acteur d'une époque, d'un évènement, d'une vie.



Construit du XIV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle, le Château de Vincennes demeure le seul témoignage d'une résidence royale médiévale conservée jusqu'à nos jours.

Cette visite vous fera découvrir la Sainte-Chapelle ainsi que le donjon, plus haute fortification médiévale d'Europe subsistant de nos jours (52 m).

Ce moment sera un véritable plongeon dans l'histoire à l'époque de Charles V ainsi que dans la vie carcérale du donjon et de ses célèbres prisonniers (le Marquis de Sade, Mirabeau, Diderot...).



Construit au début du XVIIIème siècle par Bullet de Chamblain pour un financier de Louis XIV, le château a appartenu aux ducs de La Vallière et a été loué à la Marquise de Pompadour. Extérieur classique, écrin d'une collection de meubles et de peintures du XVIIIème siècle, il est entouré d'un des plus beaux parcs d'Île-de-France labellisé « Jardin remarquable ».



Construit à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, le château d'Ormesson se situe sur les communes d'Ormesson-sur-Marne et de Noiseau. Il est classé Monument Historique en 1889.

Entouré de douves en eaux claires, il domine un vallon entouré de bois, traversé par le Morbras.

De grands auteurs, parlementaires, diplomates et académiciens ont habité ces lieux (Diderot, le Maréchal Lyautey ou Sa Majesté le Roi Mohamed V du Maroc).



Pénétrez dans cette demeure historique et parcourez, de salon en salon, plus de quatre siècles d'histoire de France : de Henri IV à nos jours.

De la salle à manger Louis XIII à la bibliothèque réalisée pour le second Prince de Wagram, le château offre une succession de salons dont le décor porte la marque de tous les grands styles français.

Il comporte notamment un ensemble remarquable de mobiliers d'époque et des tableaux de maîtres que les descendants du maréchal Berthier ont su préserver.



### NOUVEAU

Construit au XVIIème siècle par les artistes qui ont façonné Vaux-le-Vicomte et Versailles, le château de Sucy offre des merveilles de peintures et de sculptures dans un écrin de pierre.

Aujourd'hui Monument Historique dont la restauration a permis de retrouver l'architecture d'origine, ce fleuron de l'architecture classique, construit par François Le Vau et décoré par l'école de Le Brun, vous accueille pour découvrir sa riche histoire.

# **CULTURE ET PATRIMOINE**



Cet édifice militaire du XIX<sup>ème</sup> siècle nous est parvenu en parfait état, avec ses éléments d'origine.

Construit à partir de 1879 pour renforcer la protection de Paris après le siège de 1870, le Fort n'a jamais combattu durant les deux guerres mondiales.

Son bâtiment d'entrée exceptionnel, ses casemates dans le fossé ou encore ses plateformes de tir gardent toute la grandeur de son époque.



Construit au tout début du XVIIème siècle par un proche du roi Henri IV, le Pavillon Antoine de Navarre constitue aujourd'hui l'élément le plus ancien de l'Hôtel de ville de Charenton et le seul édifice de la ville subsistant de cette époque. Longtemps appelé « pavillon de la belle Gabrielle (d'Estrées) », les propriétaires prestigieux s'y succèdent jusqu'à son classement au titre des monuments historiques en 1862. Cette visite sera l'occasion de découvrir l'histoire et le patrimoine particulièrement riche de cet édifice, ainsi que le bureau du maire à la salle du conseil municipal, en passant par la salle des mariages.



Fondée en 1920, la Cité Universitaire Internationale est un site unique dédié à l'accueil et à la rencontre entre étudiants, chercheurs, artistes et sportifs de haut niveau venus du monde entier (plus de 140 nationalités). Aujourd'hui, la Cité est le campus le plus important d'Île-de-France avec 5700 logements. C'est une fondation privée reconnue d'utilité publique et propriété des universités parisiennes. Sa vocation est de contribuer à l'entente entre les peuples, condition sine qua non d'une paix durable. Durant la visite, vous aurez notamment l'occasion de découvrir son parc et l'extérieur de ses maisons.



Depuis 2012, la cathédrale de Créteil connait un nouveau souffle, suite à un grand chantier qui s'est terminé en 2015, elle est aujourd'hui plus visible, plus vaste et plus accueillante. Conservant le plan d'origine au sol, une coque en bois de 25 mètres de haut a permis de créer une mezzanine, doublant ainsi la capacité d'accueil passant de 600 à 1 100 personnes. Les travaux effectués inscrivent résolument la cathédrale dans le patrimoine du XXIème siècle grâce à son architecture contemporaine à la forme élégante et symbolique.



L'ancien hôpital psychiatrique Esquirol, dit « asile de Charenton », est un monument historique datant du XVIII sième siècle. Celui-ci a fusionné en 2011 avec son voisin, l'Asile Impérial fondé par Napoléon III, pour devenir une entité nommée « Les Hôpitaux de Saint-Maurice ». Après un bref rappel des éléments qui lient, depuis le XVII sième siècle, la convalescence et la folie à Charenton et à Saint-Maurice, différentes entités qui composent « les Hôpitaux de Saint Maurice » seront présentées. Puis la balade prendra comme angle d'approche, les personnages célèbres inscrits dans l'histoire des hôpitaux : Sade, l'impératrice Eugènie, André Gill ou encore Verlaine, pour ne citer qu'eux...



Après une restauration débutée en 2007, le Diorama de Daguerre, unique au monde, est réinstallé en 2013 dans l'église de Bry-sur-Marne.

Cette visite commentée débutera par une projection sur le Diorama de Daguerre et sa restauration puis sera suivie de la découverte du Diorama dans l'Église.

Éclairé par la lumière naturelle entrant par des verrières disposées au-dessus mais invisibles, le diorama, peint sur ses deux faces, est éclairé de multiples façons par devant et par derrière selon l'état du ciel et du soleil.

La peinture en trompe-l'œil donne l'illusion que l'église possède un chœur gothique derrière un jubé. Une visite exceptionnelle à ne pas manquer!



Un lieu (une maison), un territoire (la banlieue parisienne) et un courant (la photographie humaniste) : la Maison de la Photographie Robert Doisneau de Gentilly porte le nom que lui a légué le plus célèbre représentant de cette photographie française du XXème siècle, lui-même natif de cette commune.

C'est un lieu d'expositions temporaires et d'éducation à l'image. Elle n'abrite pas l'œuvre du photographe mais lui rend hommage en explorant la photographie humaniste dans son histoire et dans ses pratiques actuelles, revisitant cette notion au-delà des frontières, privilégiant le regard, le réel et le documentaire.



Implantée depuis 2006 dans une demeure de plaisance du XVIIème siècle, la maison d'Art Bernard Anthonioz est un centre d'art dédié à la création contemporaine, dans les domaines de la photographie, de la vidéo et du graphisme.

La visite commentée évoque l'histoire de la demeure et celle de ses occupants, avant de décrypter les problématiques de l'exposition en cours.

En fonction de la météo et sur demande, la visite des extérieurs complètera la visite de l'exposition.



Découvrez l'histoire de l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort à travers son bâti!

Cette visite va vous mener du XIX au XX<sup>ème</sup> siècle en parcourant les différents bâtiments.

La visite débutera par la visualisation de l'ensemble de l'École sur une maquette après quoi vous partirez à la découverte de la bibliothèque, des amphithéâtres, des statues du parc et des équipements spécifiques à l'activité de l'école.

Vous découvrirez également qu'un jardin botanique se trouve dans l'École, ainsi qu'un rucher (une visite guidée entièrement dédiée à ce jardin est proposée en page 16).

# VISITES THÉMATIQUES BALADES ET NATURE



A l'origine, le Parc Floral a été créé pour accueillir des floralies internationales.

Désormais, le Parc Floral est l'un des quatre sites qui constituent le jardin botanique de la ville de Paris.

Entre lac, chênaie et pinède, vous découvrirez une faune et une flore riche et diversifiée.



Inauguré en 1907 à l'occasion de l'exposition coloniale, ce jardin de plus de quatre hectares est situé à l'extrémité nordest du Bois de Vincennes.

A l'heure actuelle, cet écrin de verdure atypique abrite les vestiges du passé colonial français (pavillon indochinois, porte asiatique, serres tropicales...).

Notre guide naturaliste vous fera découvrir la faune et la flore de ce lieu hors du temps.



L'école du Breuil est une création du Second Empire : Napoléon III souhaitait des jardiniers compétents pour travailler dans les nouveaux jardins de Paris.

A l'origine, l'école se trouvait près de la Porte Dorée.

Plus tard, l'école fût chassée de son site initial par les travaux de l'exposition coloniale de 1931 et trouva refuge dans le bois de Vincennes.

Venez découvrir le jardin classique et sa roseraie, le jardin paysager et ses grands arbres, le jardin alpin, le jardin des plantes annuelles et l'orangerie...



Ce jardin, géré de façon durable, se situe dans un cadre paysagé planté d'arbres remarquables.

Il participe de façon prestigieuse à l'histoire de la médecine animale et humaine avec des collections de plantes médicinales, toxiques, ethnobotaniques, fourragères, mellifères et entomophiles.



Procédés de culture s'inspirant des pratiques des maraîchers parisiens du XIXème siècle, techniques de maraîchage biointensif, compost à partir des déchets organiques des environs

V'île Fertile est une micro-ferme maraîchère associative valorisant les déchets organiques urbains. Sur une parcelle de 1100 m², la ferme compte 600 m² cultivés, une serre de 160 m² et une cabane à outils de 180 m². Venez découvrir cet environnement unique et dépaysant dans le Bois de Vincennes.



Créée en 1886, l'entreprise Vacherot et Lecoufle est mondialement connue pour avoir mis au point le « clonage » des orchidées à grande échelle dans les années 1960. Cette découverte a largement contribué à donner à Boissy-Saint-Léger le surnom de « Capitale des Orchidées ».

L'entreprise s'est spécialisée dans la création et la multiplication de nouvelles orchidées grâce à la richesse génétique de ses quelques 5 000 plantes mères.

Parmi elles, deux groupes, les Cattleyas et les Paphiopedilum, ont été classés en l'an 2000 « Collections Nationales ». Une promenade conviviale dans les serres centenaires vous fera voyager sur tous les continents et vous ouvrira les portes d'un monde extraordinaire.



Ce jardin à la française créé par Jules Gravereaux en 1894 fut terminé en 1910. 3 000 variétés et 13 000 pieds de rosiers y sont présentés sous forme buissonnante, grimpante ou arbustive.

Qu'il s'agisse d'espèces naturelles, dites botaniques, ou d'espèces cultivées par l'homme, la grande diversité de ces rosiers raconte l'histoire de cette fleur apparue sur terre bien avant l'Homme.

Cette collection de roses est à découvrir entre mi-mai et mi-juin pour une pleine floraison.



Créée en 1973, la pépinière départementale du Val-de-Marne est une réserve de plus de huit hectares où poussent près de 10 000 arbres et arbustes qui sont destinés aux parcs et aux routes départementales.

On y travaille aussi à la conservation des collections végétales (rosiers et lilas). La pépinière joue un rôle de centrale d'achat pour les végétaux des espaces verts départementaux.



Depuis 2010, la ville de Nogent-sur-Marne est classée commune touristique du Val-de-Marne et forme avec la ville du Perreux-sur-Marne la première station fluviale labellisée « France Station Nautique de la Vallée de la Marne ».

Découvrez l'architecture, l'histoire ou les bords de Marne de Nogent-sur-Marne ou du Perreux-sur-Marne.



Suivez le guide dans le quartier des Vignerons à Vincennes où Charles Pathé avait implanté ses premiers ateliers à la fin du XIXème siècle et plus tard une usine pour la fabrication du film vierge, le développement des négatifs, les tournages de

La capitale mondiale du cinéma muet renaît le temps de la visite!



Au cœur de l'Espace naturel départemental de la Plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne, découvrez la visite passionnante de cette exploitation agricole d'ânesses laitières qui met le bien-être de l'animal au centre de ses préoccupations. Vous aborderez les techniques, les pratiques, les principes et

les valeurs de l'agriculture biologique. Durant la visite, une dégustation du fameux lait d'ânesses sera proposée et vous aurez la possibilité d'acheter des produits

cosmétiques biologiques fabriqués sur place.



Le parc zoologique de Paris plonge les visiteurs dans l'environnement naturel des animaux : savane de la plaine Sahel-Soudan, côtes rocheuses et pampa de Patagonie, climats tropicaux de Guyane et de Madagascar...

Un éventail exceptionnel d'espèces menacées (lémuriens, zèbres de Grévy), d'espèces emblématiques (girafes, lions) ou à découvrir (gloutons, lamantins) invite le visiteur pour un tour du monde aux portes de Paris dans le Bois de Vincennes.

Après la visite, vous prendrez un goûter dans l'un des restaurants du parc.

Dans le Sud-Est parisien, se dévoile un immense musée à ciel ouvert pour des artistes dont la renommée est internationale.

Les rues de villes comme Vitry-sur-Seine, dont la notoriété n'est plus à démontrer, sont devenues un immense terrain d'expression pour des centaines d'artistes.

Graffitis, pochoirs, mosaïques et bien plus encore animent le paysage urbain.

Le mouvement street art est également présent dans d'autres villes du Val-de-Marne : c'est le cas d'Ivry-sur-Seine où C215 a implanté son second atelier de travail ainsi que Fontenay-sous-Bois dont l'histoire du street art remonte à déjà une trentaine d'années grâce à un collectif de jeunes fontenaysiens, les UTP (Underground Tribal Painters) ou encore Créteil, Vincennes...

Val-de-Marne Tourisme & Loisirs propose des visites pour partir à la découverte de ce phénomène.



Venez à la rencontre d'œuvres réalisées par de nombreux artistes locaux et internationaux venus peindre à Vitry-sur-Seine.

Cette ville a été pionnière dans l'accueil des artistes de rue et a toujours manifesté sa volonté d'utiliser l'art comme lien entre les populations.

Les œuvres sont insérées au cœur de la vie quotidienne d'une population très ouverte et réceptive à cette forme d'art.



Parcourez, le temps d'une balade, la ville de Vincennes sous un autre angle. Vous explorerez les rues au fil des œuvres de Peter Klasen ou encore de C215.

Toutes ces œuvres étonnantes ont une histoire à vous dévoiler!



Partez à la découverte du street art et du graffiti au cours d'une promenade dans les rues du XIIIème arrondissement de Paris.

Cette balade guidée vous permettra d'aller à la rencontre d'œuvres réalisées par de nombreux artistes français et internationaux, mondialement reconnus.

# VISITES THÉMATIQUES TECHNIQUES ET COULISSES



Cette visite conçue autour du fonctionnement de l'aéroport de Paris-Orly vous propose une première approche du monde aéroportuaire, de ses nombreuses activités et métiers.

Au programme : procédure de sécurité, découverte du cœur de l'aéroport par le passage devant les aérogares sud et ouest en zone réservée et à côté des pistes.

Vous approcherez de près les avions. Une escale devant la caserne des pompiers vous fera découvrir le métier de « pompier aéroport ».

Sur le retour, vous passerez devant le pavillon d'honneur, la tour de contrôle d'Orly et l'aérogare d'Orly Sud.

Visite en autocar.



Le plus grand marché de produits frais au monde vous ouvre ses portes pour une immersion dans ses 232 hectares, soit la taille de la principauté de Monaco!

Cette ville dans la ville ne rassemble pas moins de 12 000 emplois, dans plus de 1400 sociétés avec chaque année 1,7 millions de tonnes de produits alimentaires, 18,5 millions d'unités de plantes en pot et 34,2 millions de bottes de fleurs coupées traitées ici, dans le Marché de Rungis.

Chaque jour, ce sont 26 000 véhicules dont 3000 gros porteurs qui accèdent à ce marché aussi démesuré qu'époustouflant. Une visite hors du commun, à faire absolument.

La visite prévoit un passage dans les pavillons suivants : la marée, la viande, les produits laitiers, les fruits et légumes et les fleurs coupées.

Départ de visite à 4h30 ou 8h au choix. Brunch après la visite.



Cette visite guidée vous propose une immersion au sein du quartier Carnot de la Garde républicaine situé près du Château de Vincennes.

Ce lieu abrite deux des trois escadrons de marche du dernier régiment de cavalerie de l'armée française. Votre guide retracera l'histoire de ce quartier : construit en 1892, il s'inscrit au cœur d'une garnison militaire autrefois très importante aux portes de Paris.

Il accueille alors successivement l'Artillerie, les Chasseurs, le Génie, le Train des équipages militaires...

Au programme : visite d'un manège, traversée d'une des écuries où est hébergée une trentaine de chevaux parmi les 200 du quartier et découverte de la forge à charbon, dont les maréchaux ferrants sont les derniers à perpétuer la tradition d'un savoir-faire artisanal.



Situé dans un monument historique, les ateliers de la manufacture des Gobelins sont dédiés à l'aménagement en tapisserie et en tapis de plus de 600 palais officiels de la République.

Ouvrez grand vos yeux et contemplez la minutie avec laquelle les artistes manipulent près de 23 000 nuances de couleurs en utilisant un savoir-faire unique et traditionnel en tissage qui perdure et s'étoffe au fil des époques.

Venez découvrir les coulisses de ces ateliers de restauration!



Découvrez le fonctionnement d'une centrale de géothermie ! Le sous-sol francilien alimente en chauffage et en eau chaude de nombreux équipements publics, logements sociaux, copropriétés et entreprises.

La nouvelle centrale de géothermie de Villejuif renforce le réseau de chaleur intercommunal de Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif, qui dessert désormais l'équivalent de 28 000 logements.

Cette visite commentée vous présentera le principe de la géothermie puis vous découvrirez les installations sur place.



Le parcours « découverte » du site François-Mitterrand de la BnF vous présentera l'histoire de ce lieu.

Des salles de lecture aux globes de Louis XIV, vous comprendrez l'organisation et vous découvrirez les collections de ce bâtiment emblématique de l'architecture contemporaine à Paris.



Dans les années 2000, le mix énergétique d'EDF implique un développement accéléré des turbines à combustion.

Lors d'une conférence d'une demi-heure, vous vous familiariserez avec les différents moyens de production d'électricité d'EDF et vous aborderez la place du thermique dans le mix de production électrique.

Ensuite, en compagnie de votre guide vous partirez à la découverte du site et notamment du hall turbine. (Ce site ne perçoit pas d'argent pour cette visite).



La prestation débute par une visite des écuries où vous découvrirez la salle des balances, la salle vétérinaire et la carte d'identité d'un cheval.

Sillonner dans les écuries vous permettra également d'y découvrir le harnachement des chevaux, les sulkys, ainsi que les jockeys se préparant pour les courses.

Ensuite place au repas, vous serez installés dans l'un des restaurants panoramiques de l'hippodrome pour assister au spectacle : les 8 courses de chevaux trotteurs se dérouleront sous vos yeux. Faites monter d'un cran l'adrénaline et laissez-vous tenter par les paris!



Venez vivre une soirée hors du commun au cœur du Marché de Rungis dans un camion spécialement aménagé pour vous recevoir

Vous serez accueilli, servi, conseillé par des étudiants aux métiers de la bouche de Patrimoine et Terroirs.

Coachés par l'équipe d'encadrement, ils s'occupent de tout : depuis la cuisine jusqu'à l'animation puisqu'ils vous présentent une pièce de théâtre pendant le repas. À la fin de la visite vous notez les

À la fin de la visite, vous notez les élèves!



À la confluence de la Seine et de la Marne à Alfortville se dresse le complexe hôtelier Huatian Chinagora 4\* à l'architecture aussi inattendue qu'exotique. Cet établissement vous ouvre ses portes pour un déjeuner gastronomique sous le signe de la Chine.

Un décor soigné, une cuisine fine et dépaysante de style Hunan, l'occasion d'une véritable découverte culinaire!

Véritable symbole de la culture des bords de la Marne, les guinguettes constituent un élément marquant de l'identité des Boucles de la Marne. Leur histoire est liée aux loisirs ouvriers et aux « Dimanches au bord de l'eau ».

On s'y rendait le dimanche et les jours fériés pour y exercer des activités variées, très souvent liées à l'eau (régate, canotage, natation, concours de plongeon, courses d'aviron, joutes, pêche...), mais aussi pour s'amuser avec les jeux de foire, de quilles, de boules et balançoires...

On s'y attablait pour savourer une cuisine simple servie avec du vin blanc ou rouge et on y dansait la valse, la polka et plus tard, la valse « Musette ».



Située sur une île, cette guinguette dispose d'un terrain arboré de 3 000 m² et d'une terrasse en bords de Marne. Cuisine traditionnelle et accordéoniste pour animer le repas.



Cette guinguette est une institution qui a accueilli les plus grands noms du cinéma et est le seul établissement qui n'ait jamais fermé depuis son ouverture en 1918. Décors d'époque des années 50-60. Terrasses extérieures en bord de Marne.



Cette guinguette est située au bord de l'eau avec une terrasse vue sur la Seine. Cuisine auvergnate simple et goûteuse, dans une atmosphère de fête et de danse.



Aux sources de l'imaginaire du voyage et du patrimoine des migrations, les habitants-passeurs de culture vous révèlent la richesse culturelle, sociale et économique des migrations dans le Val-de-Marne.

À travers des parcours urbains patrimoniaux et des parcours de vie personnels, vous découvrirez les pratiques sociales et culturelles d'un quartier à travers les récits singuliers des migrants.

Les passeurs de culture ont choisi et défini une approche thématique différente pour chacune des villes parcourues :

- Histoires d'exil à Fontenay-sous-Bois
- Rive Gauche Rive Droite à Choisy-le-Roi
- L'exil au féminin à lvry-sur-Seine



Dans un cadre privilégié au bord du lac de Créteil, quoi de plus doux que d'assister à une présentation dédiée à la soie : histoire de cette noble matière et découverte des techniques de peinture.

Il est également possible de participer à un atelier consacré à la peinture sur soie d'un foulard avec supplément.



Cette session de marche nordique permet une belle découverte de cette pratique dans une atmosphère conviviale et détendue.

L'effort est doux et pourtant vous travaillerez presque tous les muscles de votre corps dans un jeu d'équilibre et de mobilité.

Nous vous proposons une partie de plaisir et de grand air sur les bords de Marne.

Possibilité de faire également une activité vélo hollandais.



En selle sur d'authentiques vélos hollandais, beaux et fleuris, comme le long des canaux d'Amsterdam!

Cette balade d'environ deux heures ponctuées de jeux cyclistes vous permet de découvrir les principaux sites des bords de Marne: un canal privatif véritable havre de paix, les hauts lieux de l'eldorado des loisirs parisiens et des sports de pagaie en 1900, un château, les fameuses guinguettes, une abbaye du VIIème siècle...

Une douzaine d'arrêts et autant de lieux à découvrir!



Cette visite s'intéresse à l'information géographique très présente dans nos vies.

En effet, nous l'utilisons pour trouver notre chemin, aménager le territoire, préserver l'environnement, prévenir les risques, organiser des secours...

En compagnie de votre guide, vous comprendrez comment les cartes, photographies aériennes, images satellites, mesures ou données statistiques d'aujourd'hui préparent le monde de demain.

Vous découvrirez également des expositions et des animations sur les multiples facettes de l'information géographique et forestière. (Ce site ne perçoit pas d'argent pour cette visite)



Située dans le bâtiment Fragonard qui accueille également le musée, la bibliothèque est un élément incontournable du patrimoine de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

La visite permet de découvrir l'histoire de l'École au moyen de différents documents et objets.

Elle se poursuit par une présentation d'ouvrages issus de collections remarquables à différents titres : ancienneté, intérêt vétérinaire, beauté de la reliure ou des gravures.



Une visite passionnante pour découvrir le fonctionnement d'un centre météo.

La visite, en deux temps, débutera par une présentation de l'activité du centre Météo-France : besoins des usagers aéronautiques, mesures météorologiques sur le terrain, production (messages d'observation, de prévision et d'alerte).

Vous visiterez ensuite la salle d'exploitation et découvrirez les outils informatiques à disposition des prévisionnistes et en particulier les images satellite et radars.



Depuis trois générations, les artisans de cette chocolaterie œuvrent à contenter les plus gourmands et exigeants d'entre nous en respectant des règles simples : être intransigeants sur la qualité de l'approvisionnement, respecter les traditions de fabrication, garantir la fraîcheur des chocolats.

Venez découvrir l'histoire de cette chocolaterie et de son savoir-faire qui fait sa réputation depuis 1950. (La visite n'inclut pas de dégustation de chocolat)

# CONDITIONS DE VENTE

### Art.1er - PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre Val-de-Marne Tourisme & Loisirs, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau Tourisme & Territoires, et ses clients. Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la règlementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par Val-de-Marne Tourisme & Loisirs. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par Val-de-Marne Tourisme & Loisirs et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-aorès.

### Art.2 - DÉFINITIONS

Vendeur : désigne Val-de-Marne Tourisme & Loisirs organisme local de tourisme, membre du réseau Tourisme & Territoires, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention sur le Val-de-Marne.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970. Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.tourisme-valdemarne.com

### Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

### 3.1 – PORTÉE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

### 3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

### 3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

### 3.4 - TAXE DE SÉJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

### 3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

### 3.6 – PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

### Art.4 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

### Art.5 - RÉVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres. En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

### Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- · Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

### Art.7 – PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

- Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :
   Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du noix
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

### Art.8 – PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente. La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après. Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme. soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

### Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

### Art.10 - PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation. Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 17 ci-après. Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

### Art.11 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

### Art.12 - ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou diffférée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

### Art.13 – DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat

### Art.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat. le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et paver une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

### Art.15 - ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi. Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

### Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

### • Individuel au sein d'un groupe

DÉLAI CONSTATÉ AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR OU DE LA PRESTATION	FRAIS DE RÉSOLUTION
De 30 à 21 jours	50 %
Moins de 15 jours	100 %

### • Totalité du groupe

DÉLAI CONSTATÉ AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR OU DE LA PRESTATION	FRAIS DE RÉSOLUTION
Plus de 60 jours	10 %
De 60 à 22 jours	50 %
De 21 à 15 jours	80 %
Moins de 15 jours	100 %

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation. Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

### Art.17 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

### Art.18 - CESSION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de

Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

### Art.19 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

### 19.1 - CAPACITÉ

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

### 19.2 - DÉPOT DE GARANTIE ET ÉTAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et obiets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine. Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

### 19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

### 19.4 – HÔTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement

### Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

### Art. 21 - ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

### Art. 22 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances

personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

### Art. 23 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48H ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

### Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

### Art.25 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

### Art. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Charte de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : https://www.tourisme-valdemarne. com/rgpd-charte-de-confidentialite-des-donnees.html demande auprès du Vendeur. Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

### Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

### Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

IDENTITÉ DU VENDEUR - ASSURANCE RCP - GARANTIE FINANCIERE

Informations relatives au Vendeur :

Raison sociale : Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne

Forme juridique : Association loi 1901 N° SIRET : 431 750 256 000 31

Code APE : 7911Z

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM 094 10 0042 Adresse : 16 rue Joséphine de Beauharnais 94500 Champignysur-Mame

Téléphone : 01 55 09 16 20

Assurance RCP: Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 54 669 213 auprès d'Allianz IARD, 87 rue de Richelieu 75002 Paris, de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière: Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.



Pour répondre à toutes vos demandes de séjours et excursions en France, nos conseillers Destination Groupes, présents dans 43 Agences Départementales de Réservation Touristiques implantées au cœur des destinations, vous proposent une large gamme d'hébergements, visites, spectacles, et autres expériences des plus classiques aux plus insolites. Ambassadeurs de leurs territoires, à la fois passionnés et professionnels reconnus depuis plus de 20 ans, ils sauront vous proposer des solutions sur-mesure pour tous vos projets.

À travers des valeurs et engagements partagés telles que la proximité et l'expertise, nos équipes deviendront de véritables accélérateurs de réussite pour vos voyages en groupes. N'hésitez pas à les contacter!

### **XAUVERGNE** RHÔNES-ALPES

# Tél. **04 74 32 83 98**

reservation@aintourisme.com

# Tél. **04 70 46 81 63**

www.groupes.allier-tourisme.com c.burdet@allier-tourisme.net

# **42 LOIRE** Tél : **04 77 59 96 70**

# Tél : **04 71 07 41 65**

www.auvergne-experience.com groupes@auvergnevacances.com

### 73/74 SAVOIE MONT BLANC Tél: **04 50 51 61 16**

www.groupes.savoie-mont-blanc.com groupes@smbtourisme.com

### ≫ BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

# **25 DOUBS** Tél : **03 81 21 29 80**

Tél: 03 86 72 92 10 www.groupes-yonne.com groupes@tourisme-yonne.com

# **≫** BRETAGNE

# OTES D'ARMOR

Tél : **02 96 62 72 23** groupes.cotesdarmor.com groupes.cotesdarmor@cad22.com

# Tél : **02 98 76 23 23**

# 35 ILLE-ET-VILAINE Tél : 02 99 78 50 30

www.bretagne35.com t.guerin@bretagne35.com



### **≫ CENTRE VAL-DE-LOIRE**

02 48 48 00 19

www.berryprovince.com nathalie.roger@ad2t.fr

02 37 84 01 02

www.tourisme28.com infogroupes@tourisme28.com

02 54 07 36 15 www.berryprovince.com adurand@berry.fr

**45 LOIRET** Tél : **02 38 62 97 34** www.circuitsgroupesloiret.com groupes@tourismeloiret.com

# **≫** GRAND EST

03 25 42 50 83

www.aube-champagne.com estelle.mazard@aube.fr

# 52 HAUTE-MARNE

03 25 30 31 90

### **≫ HAUTS DE FRANCE**

# 03 23 27 76 78

59 NORD Tél : 03 20 57 52 79 03 20 57 53 11

www.lenordengroupe.fr resagroupes@cdt-nord.fr

Tél: 03 64 60 60 01

# PAS-DE-CALAI 03 21 10 34 40

www.groupes-pasdecalais.com groupes@pas-de-calais.com

03 22 71 22 74

www.somme-groupes.com groupes@somme-tourisme.com

### **≫ ILE-DE-FRANCE**

# Tél : **01 60 39 60 45**

www.visit.pariswhatelse.fi groupes@attractivité77.fr

### Tél: 01 64 97 96 33

www.tourisme-essonne.com c.bouillon@cdt91.com

# Tél : **01 49 15 98 98**

01 55 09 30 73

Tél : 01 30 73 39 18

www.valdoise-tourisme.com groupes@valdoise-tourisme.com

### >> NORMANDIE

### 27 EURE

Tél: 02 32 62 84 49

www.eure-tourisme.fr groupes@eure-tourisme.fr

<mark>61 ORNE</mark> Tél : **02 33 15 00 07** 

### **≫** NOUVELLE AQUITAINE

Tél : 05 55 29 58 67

Tél : **05 53 35 50 33** 

www.perigord-reservation.com groupes@tourismeperigord.com

# Tél : 05 53 66 01 85

www.reservation-lotetgaronne.com jfillol@tourisme-lotetgaronne.com

### 79 DEUX-SEVRES Tél : **05 49 77 85 92**

www.tourisme-deux-sevres.com smattrat@adt79.fr

### **≫** OCCITANIE

Tél: 05 61 02 30 72

www.ariegepyrenees.com groupes@ariegepyrenees.com

### Tél : **04 68 11 66 05**

www.audetourisme.com c.combis@audetourisme.com

Tél : 04 66 36 98 13

reservation@tourismegard.com

Tél: 05 61 99 70 63

www.hautegaronnetourisme.com fducler@tourismehg.com

Tél: 04 66 65 74 19

www.lozere-tourisme.com p.teissier@lozere-resa.com

05 62 56 70 01

www.tourisme-hautes-pyrenees.com laboutique.groupe@ha-py.fr

**81 TARN** Tél : **05 63 77 01 64** 

# **82 TARN-ET-GARONNE** Tél : **05 63 21 79 47**

www.tourisme-tarnetgaronne.fr fabienne.sinnig@tourisme82.com

### >> PAYS DE LA LOIRE

Tél: 02 43 49 46 88

www.mayenne-tourisme.com n.letronnier@mayenne-tourisme.com

02 72 88 18 75

www.tourismeen-sarthe.com/voyageen-groupe i.guet@sarthe-developpement.com

### **≫** DOM-TOM

# **974 ILE DE LA REUNION** Tél : **+262 (0)**262 90 78 89

# LE RÉSEAU DES AGENCES DÉPARTEMENTALES

15 avenue Carnot - 75017 PARIS E-mail: groupes@tourisme-territoires.net











